

# Accord de principe entre la SSR, Schweizer Medien et Médias Suisses

## Évaluations du secrétariat de la COMCO

blanc = aucune réserve émise

jaune = réserves (partielles) au regard du droit de la concurrence

THÈMES
<b>Un recentrage de l'offre en ligne de la SSR</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>La SSR concentrera encore davantage son offre en ligne sur son cœur de métier, à savoir les contenus audio et vidéo.</li><li>La SSR met en œuvre les mesures suivantes pour les textes publiés en ligne :<ul style="list-style-type: none"><li>limitation à 2400 caractères (signes) maximum</li><li>Renvois (liens) vers les articles en ligne publiés dans les médias suisses sur le même sujet.</li><li>Renonciation aux <i>live tickers</i> pour les événements sportifs diffusés en exclusivité.</li></ul></li><li>La SSR continue en outre à renoncer à la publicité dans son offre en ligne</li><li>La SSR n'utilise les plateformes de médias sociaux telles que YouTube ou Instagram qu'avec modération.</li></ul>
<b>Participation à l'alliance Login et blocage des outils d'intelligence artificielle générative</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>Les associations d'éditeurs et la SSR s'engagent en faveur d'une rémunération appropriée pour l'utilisation de contenus journalistiques par les applications d'intelligence artificielle générative.</li><li>La SSR bloque ses contenus aux outils d'intelligence artificielle générative si les principaux éditeurs font de même.</li><li>La SSR soutient les associations d'éditeurs dans le cadre des initiatives réglementaires visant à protéger les contenus journalistiques dans le droit d'auteur (droit voisin et IA).</li><li>La SSR soutient le développement de l'alliance Login et appuie les clarifications réglementaires en vue d'une obligation de connexion pour l'offre en ligne de la SSR. (<i>NB : ne fait pas partie de la demande de consultation à la COMCO</i>).</li></ul>
<b>Focus sur la coopération</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>La SSR adhère à l'accord sectoriel sur le Replay-Ad. (<i>NB : ne fait pas partie de la demande de consultation à la COMCO</i>).</li><li>La SSR met quotidiennement à la disposition des médias privés des vidéos non montées que ces derniers peuvent diffuser sur leurs propres plateformes en ligne et sur les réseaux sociaux.</li><li>La SSR réserve 60% de ses activités de marketing numérique auprès des maisons de médias suisses.</li><li>Les éditeurs peuvent, si nécessaire, rendre leurs vidéos accessibles sur la nouvelle plateforme de <i>streaming</i> de la SSR. La SSR est prête à partager sa technologie de <i>streaming</i> avec eux.</li><li>En matière de retransmissions sportives, la SSR se concentrera sur les contenus qui ne sont pas couverts par les prestataires privés et tiendra davantage compte de ces derniers dans le choix des droits sportifs.</li><li>La SSR examine activement les possibilités de coopération, telles que les consortiums d'enchérisseurs, toujours dans le respect des règles du droit de la concurrence.</li></ul>
<b>Les associations d'éditeurs soutiennent la SSR</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>Les associations d'éditeurs soutiennent le financement de la SSR par la redevance radio-TV actuelle, afin qu'elle puisse remplir ses missions et contribuer ainsi à la diversité du paysage médiatique suisse. (<i>Réserve émise par le secrétariat de la COMCO concernant le maintien de l'indépendance rédactionnelle des journalistes. Cet élément avait toutefois été stipulé de manière explicite par la SSR, Schweizer Medien et Médias Suisses dans l'accord de principe</i>).</li><li>Les associations d'éditeurs s'opposent à l'initiative visant à réduire de moitié la redevance. L'indépendance rédactionnelle reste garantie en tout temps.</li><li>Les associations d'éditeurs et la SSR communiquent conjointement au sujet de la signature de l'accord et s'engagent en faveur d'une place médiatique forte en Suisse.</li><li>Les parties mettent en place une table ronde commune pour poursuivre le développement des mesures.</li></ul>